

CHEVASSU SEBASTIEN

N° adhérent : 262258N

Né(e) le : 04/11/1976

Editée le 04/09/2018

ADULTE Pratique en compétition **S2H** Armes* : AP

Certificat Médical Compétition Surclassement : non

Résidence :
2 B AVENUE DU GENERAL DE
GAULLE
94240 L HAY LES ROSES



CERTIFICATIONS ET FORMATIONS
NEANT

Vous souhaitez devenir Entraîneur:

Votre ligue ou comité régional est votre interlocuteur privilégié pour toute question ou information concernant les formations fédérales.

Pour toute information, connectez-vous également sur:

www.ffta.fr rubrique "Formation"



0892198 - SCEAUX-FONTENAY-AUX-ROSES
CIE D'ARC DE SCEAUX-FONTENAY-AUX-ROSES

Distinctions Fédérales :

- Pass'Arc et Plumes pour la découverte
- Flèches pour tous les archers de club
- Badges compétition pour accompagner votre progression en compétition !

Infos sur www.ffta.fr

rubrique « Pratiquer »



RC INCLUSE
IA SOUSCRITE



VOTRE ESPACE LICENCIÉ

CONNECTEZ-VOUS SUR www.ffta.fr

puis cliquez en page d'accueil à droite sur le lien

« espace licencié » puis cliquez tout en haut de la page d'accueil sur le lien « espace licencié »

Votre login (code utilisateur) : SCHEVASSU
et votre adresse email de connexion :
sebchevassu76@orange.fr



NOUVELLE BOUTIQUE Cc. CONFÉDÉRATION CLUB

Accès direct sur www.ffta.fr

En cas d'oubli ou perte de mot de passe, cliquez sur le lien "mot de passe oublié" en page d'accueil de l'espace licencié

ASSURANCES

Lors de la prise de licence, votre club vous a remis la notice d'information sur l'assurance fédérale et les possibilités d'extension. Il est encore temps pour vous d'étendre vos garanties individuelles et matérielles (vol et bris d'arc).

En cas de sinistre, remplissez sous 8 jours votre déclaration en ligne à l'aide du formulaire disponible sur le site www.ffta.fr, rubrique « Nos clubs/Assurances Licenciés » et « Clubs/Que faire en cas d'accident ? ».

CERTIFICAT MÉDICAL

Votre licence indique la position du certificat médical enregistré par votre club, sur base du certificat médical que vous lui avez remis à votre adhésion.

Pour plus d'informations consultez sur le site www.ffta.fr, la rubrique « Santé et Tir à l'Arc ».

La délivrance de la licence FFTA pour la pratique du Tir à l'Arc est subordonnée à la production d'un certificat médical daté de moins d'un an de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc avec mention « y compris en compétition » le cas échéant. Ce certificat est valable 3 ans sous réserve de remplir un questionnaire de santé.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE MINEURS OU MAJEURS PROTÉGÉS

Le code du sport prévoit une autorisation parentale écrite à présenter lors d'un contrôle antidopage nécessitant une technique invasive.

Les informations sur ce sujet sont consultables et le formulaire téléchargeable sur le site www.ffta.fr - rubrique « Vie Sportive » « Lutte contre le dopage ».

INFORMATION : LOI 78-17 DU 06/01/1978 MODIFIÉE

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, nous vous informons que les informations collectées sont destinées à alimenter un fichier informatisé mis en œuvre par la Fédération de Tir à l'Arc (FFTA) et ses clubs affiliés. Le droit d'accès ou de rectification de vos informations personnelles s'effectue par le biais de votre espace licencié ou par courrier écrit auprès du siège fédéral : FFTA - 12 place Georges Pompidou 93160 NOISY LE GRAND. En outre, la FFTA précise que les données à caractère personnel vous concernant ne sont pas cédées à des tiers à des fins de prospection commerciale.

* Types d'arcs : AP : Arc à Poulies, CH : Arc Chasse, CL : Arc Classique, LB : Arc Droit, LI : Arc Libre, NU : Arc Nu, PN : Arc à Poulies Nu, IN : Inconnu

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



LES PARTENAIRES TECHNIQUES

